

FORMATIONS 2024



La Case de Santé est une association gestionnaire d'un centre de santé communautaire et d'un Pôle Santé-Droits, l'ensemble ayant pour but **d'assurer un accès le meilleur possible pour tou-te-s aux soins, à la prévention en santé et aux droits**. L'association se réfère pour ses actions aux principes de la promotion de la santé et de la santé communautaire, notamment à la [Charte d'Ottawa](#) (OMS – 1986).

Depuis 18 ans, l'association a développé une expertise en matière d'accès aux soins et aux droits des personnes et en particulier des personnes étrangères.

Nos formations 2024

- **La protection maladie:** Cadre général et dispositions particulières aux personnes étrangères - *les mardi 24 et mercredi 25 septembre 2024*
- **Le droit à la protection sociale des personnes étrangères en France (En partenariat avec le GISTI)** - *les mardi 19 et mercredi 20 novembre 2024*
- **Le Droit au séjour pour les personnes étrangères malades** - *le mercredi 11 décembre 2024*

La Case de Santé est enregistré en tant que prestataire de formation sous le numéro¹ : **76310846731**

Public concerné

Toute personne qui est en relation avec les personnes immigrées et leurs familles, dans ses fonctions professionnelles ou militantes, dans les entreprises, les administrations, les collectivités territoriales, les associations, les syndicats, les établissements et les services sociaux et de santé.

Méthode de travail

Groupe de 15 personnes maximum.

La formation est assurée par Jérôme HOST, formateur, assistant de service social, fondateur de la Case de Santé, coordinateur du Pôle Santé Droits et membre du [GISTI](#). Les sessions s'appuient ainsi non seulement sur la connaissance, la présentation et l'analyse des textes juridiques, mais également, à partir d'une expérience de 18 années de terrain, sur des études de cas concrets choisis parmi les situations de personnes accompagnées à la Case de Santé dans le respect de la confidentialité.

Pour certains modules de formation, des personnes concernées, ou membres de collectifs d'usager-e-s de la Case de Santé, assurent une partie de la formation dispensée dans une démarche de santé communautaire.

¹ Cet enregistrement ne vaut pas agrément pas l'Etat



Coût des formations

Intitulé de la formation	Coût de la formation	Nombre de journée
Le droit au séjour des personnes étrangères malades	260 €	1
La protection maladie : Cadre général et dispositions particulières aux personnes étrangères (à jour de la réforme PUMa)	470 €	2
Le droit à la protection sociale des personnes étrangères en France	470 €	2

Pour les formations réalisées en Intra, un devis spécifique est réalisé en fonction de la demande.

Les frais d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût du stage.

Les personnes désirant participer à la formation à titre individuel et en dehors du cadre de la formation professionnelle sont invitées à prendre contact avec la Case de Santé.

Lieu des stages

Toutes les formations proposées se déroulent dans les locaux de la Case de Santé, au 17 place Arnaud Bernard 31000 Toulouse. **Si vous souhaitez organiser une formation sur site, veuillez prendre contact avec la Case de Santé.**

Inscriptions

Pour participer à l'une des sessions de formation proposées, il convient d'envoyer un mail à formation@casedesante.org.

L'ensemble des conditions générales de vente sont consultable sur demande.

Pour les inscriptions prises en charge au titre de la formation professionnelle :

- A réception de la fiche d'inscription accompagnée de la confirmation de l'accord de prise en charge une convention est envoyée à l'employeur.
- Dès réception de la convention signée par l'employeur, une convocation précisant le lieu et les horaires du stage est envoyée à la personne inscrite.
- A l'issue du stage, une attestation de présence est envoyée systématiquement à l'organisme employeur accompagnée de la facture.
- Une attestation de formation est adressée à chaque participant·e qui le demande

Toute annulation d'inscription faite moins de 10 jours avant la date de début du stage donne lieu au paiement de 30 % du montant de la formation. En cas d'absence non justifiée le premier jour du stage, le règlement devra être effectué en totalité.

Les formations réalisées Intra - entreprise : le programme (objectifs pédagogiques...) et les modalités pratiques (durée, nombre de participant.e.s, lieux...) sont définis à partir des attentes du service qui sollicite la formation. Un devis est établi en fonction du projet de formation. Celui-ci doit être retourné signé avec la mention « Bon pour accord ».

Les inscriptions à titre individuel sont validées après échange avec l'organisme de formation de la Case de Santé. Un devis est établi et doit être retourné signé avec la mention « Bon pour accord ».

Renseignements et inscriptions

La Case de Santé

17 place Arnaud Bernard 31000 Toulouse

Téléphone : 05 61 23 62 37

Email : formation@casedesante.org



LE DROIT AU SEJOUR POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES MALADES

Durée : 07 heures (1 journée)

Nombre de formateur : 2

Coût : 260€

11 décembre 2024 :

09h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

I. Introduction

1. Histoire
2. Les chiffres
3. Les principes

- Connaître le contexte historique
- Connaître les statistiques
- Connaître les principes du DASEM

II. Les textes

1. Article L425-9 du CESEDA (+ partie réglementaire + informations ministérielles)
2. Le secret médical
3. Les personnes ressortissantes algériennes
4. Les personnes ressortissantes des pays de l'Union Européenne

- Savoir repérer et comprendre les textes applicables
- Savoir analyser les instructions ministérielles
- Comprendre les enjeux autour du secret médical

III. La nécessité d'une évaluation préalable à la demande

1. L'évaluation du risque de «non bénéfice effectif» du traitement approprié dans le pays d'origine
2. La définition des « conséquences d'une exceptionnelle gravité »

- Savoir informer les personnes demandeuses de la nécessité d'une évaluation préalable à la demande
- Identifier les critères d'évaluation préalable à la demande
- Identifier les ressources
- Savoir orienter les personnes demandeuses vers des référent-e-s susceptibles de contribuer à l'évaluation préalable à la demande

IV. La demande

1. Démarche et constitution du dossier administratif
2. Etablissement du certificat médical
3. Etablissement du rapport médical par un médecin de l'Ofii
4. L'avis du collège à compétence nationale de médecins de l'Ofii

- Savoir mettre en œuvre la procédure de demande de DASEM
- Identifier les obstacles et acquérir une maîtrise des textes permettant de les surmonter

V. La décision

1. La carte de séjour temporaire, L'autorisation provisoire de séjour
2. La carte de séjour pluriannuelle (CSP)
3. Le renouvellement
4. Les Taxes
5. Les mesures d'éloignement et recours

- Savoir repérer les textes applicables concernant la décision
- Savoir identifier le type de titre de séjour attendu
- Savoir mettre en œuvre une procédure de demande de renouvellement de demande
- Savoir identifier les taxes applicables
- Connaître les différents types de mesures d'éloignement
- Connaître les procédures de recours

VI. Les personnes accompagnatrices de malade

1. Les personnes malades mineures
2. Les personnes malades majeures

- Savoir repérer les textes applicables
- Identifier les obstacles et acquérir une maîtrise des textes permettant de les surmonter

VII. Que faire en cas de contrôle par la police et/ou de rétention d'une personne malade étrangère ?

- Savoir repérer les textes applicables
- Savoir réagir et mobiliser des ressources



VIII. Quelles conditions pour accéder de plein droit à une carte de résident de dix ans ?

- Savoir repérer les textes applicables*
- Connaitre les critères permettant d'accéder à la carte de résident*



LA PROTECTION MALADIE

Durée : 14 heures (2 journée)

Nombre de formateur : 1

Coût : 470€

24 et 25 septembre de 09h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

I. Introduction

4. Généralités
5. Principes et organisation

Comprendre les origines historiques, les principes et l'organisation

Jour 1

I. Personnes étrangères admis au séjour

- A. Les Conditions de rattachement selon les « portes d'entrée »
 - Condition de résidence
 - Condition d'ancienneté de présence/résidence de trois mois
 - Condition de régularité du séjour
 - Condition de ressources
- B. Ayant droit mineur
- C. Les pensionnés de droit français non résidents
- D. Bénéficiaires de droits dans un autre Etat
- E. La Complémentaire Santé Solidaire (C2S)

Savoir repérer et comprendre les textes applicables
 Savoir analyser les instructions ministérielles et CNAM
 Identifier les différents critères d'affiliation à l'assurance maladie
 Connaître les obstacles pour les personnes étrangères
 Connaître le règlement de coordination européen de sécurité social
 Savoir constituer un dossier de demande d'affiliation
 Savoir situer le dispositif de la C2S dans une perspective historique
 Savoir constituer un dossier de demande de C2S

II. Personnes étrangères en situation irrégulière

- A. Prolongation des droits
- B. Aide Médicale d'Etat (AME)
- C. Dispositif pour les soins urgents et vitaux (DSUV)

Savoir situer le dispositif de l'AME dans une perspective historique
 Identifier les obstacles à l'accès au DSUV
 Savoir repérer et comprendre les textes applicables
 Savoir constituer un dossier de demande

Jour 2

III. Autres dispositions

- A. Immatriculation et justification de l'identité
- B. Délais d'ouverture et rétroactivité
- C. Les règles de contrôle
- D. Niveau de prise en charge
- E. 100% et affection longue durée
- F. Dispositif « 100% santé »
- G. Le Parcours de soins coordonnés
- H. Participation forfaitaire et franchises médicales
- I. Les transports médicalisés

Savoir repérer les textes applicables
 Comprendre les logiques sous-jacentes
 Connaître les critères permettant de bénéficier de transports médicalisés

IV. Exercices de mise en pratique

Mettre en pratique les connaissances acquises.



LE DROIT A LA PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES ÉTRANGÈRES EN FRANCE

Durée : 14 heures (2 jours)

Nombre de formateur : 2

Coût : 470€

19 et 20 novembre 2024 de 09h00 à 12h30 et
13h30 à 17h00

Formation animée par la Case de Santé, et réalisée en partenariat avec le **gisti**, groupe

**d'information et
de soutien des
immigré-e-s**

Contenu de la formation

Jour 1	<p>I. Introduction</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La protection sociale en France 2. L'accès des étrangers à la protection sociale : problèmes spécifiques 3. La hiérarchie des normes juridiques et l'importance des textes internationaux 4. Contenu et objectifs de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Connaître le contexte historique de la protection sociale des étrangers en France <input type="checkbox"/> Connaître les bases légales au niveau international, européen et national <input type="checkbox"/> Comprendre la hiérarchie de ces normes
	<p>II. L'accès des étrangers à la protection sociale : les points clé</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La condition de nationalité 2. Domiciliation 3. La condition de résidence en France 4. La condition de régularité de séjour 5. La condition portant sur l'entrée des enfants sur le territoire 6. La condition d'ancienneté de présence ou de durée de résidence préalable 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Connaître les conditions d'accès à la protection sociale <input type="checkbox"/> Identifier quelles conditions est applicable à quelles prestations
	<p>III. La protection maladie</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Architecture du système et principe de fonctionnement 2. Protection maladie : les conditions pour les étrangers <ol style="list-style-type: none"> A. Personnes étrangères admis au séjour B. Personnes étrangères en situation irrégulière C. Immatriculation et justification de l'identité Les autres systèmes de financement des soins 3. Cas pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Connaître le système de la protection maladie <input type="checkbox"/> Identifier les différents critères d'affiliation à l'assurance maladie <input type="checkbox"/> Identifier les autres systèmes de financement des soins <input type="checkbox"/> Mettre en pratique les connaissances acquises



Jour 2	<p>IV. Prestations familiales et prestations assimilées</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Condition de résidence en France de l'allocataire et de l'enfant 2. Condition de charge effective et permanente de l'enfant 3. Condition de régularité de séjour de l'allocataire étranger 4. Condition portant sur l'entrée en France de l'enfant étranger 5. Rétroactivité des droits aux prestations pour les étrangers obtenant le statut de « réfugié » 6. Rétroactivité de tous les droits sociaux à la date de reconnaissance du droit au séjour par une juridiction administrative 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Connaître les conditions d'accès aux prestations familiales et assimilés pour les personnes étrangères <input type="checkbox"/> Connaître les principaux obstacles opposés par la CAF <input type="checkbox"/> Savoir évaluer les possibilités de recours
	<p>V. Revenu de solidarité active (RSA)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Condition de régularité de séjour / condition d'antériorité de résidence 2. Cas pratique pour contester la durée de résidence préalable de 5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Connaître les conditions d'accès au RSA pour les personnes étrangères <input type="checkbox"/> Connaître les principaux obstacles opposés par la CAF <input type="checkbox"/> Savoir évaluer les possibilités de recours
	<p>VI. Retraites (base et complémentaire), minimum vieillesse (ASPA) et minimum invalidité (ASI)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La pension de retraite versée par le régime de base de la sécurité sociale 2. Les pensions de retraite complémentaire versée par les régimes complémentaires 3. Le minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées - ASPA) 4. Le minimum invalidité (allocation supplémentaire d'invalidité - ASI) 5. L'Aide à la Réinsertion Familiale et Sociale des Anciens Migrants (ARFS) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Connaître les conditions d'accès au RSA pour les personnes étrangères <input type="checkbox"/> Connaître les principaux obstacles opposés par les organismes <input type="checkbox"/> Savoir évaluer les possibilités de recours
	<p>VII. Comment contester les pratiques et les décisions des organismes de protection sociale : les différents contentieux en matière de sécurité sociale et d'aide sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Savoir évaluer les possibilités de recours <input type="checkbox"/> Savoir mettre en œuvre un recours